

**Notice to all Gasoline, Motive Fuel and Carbon Emitting Product Wholesalers /  
Avis à tous les grossistes d'essence, de carburants et de produits émetteurs de carbone**

**Elimination of the New Brunswick Carbon Emitting Product Tax /  
Élimination de la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick**

**Tax Notice**  
Finance and Treasury Board  
Revenue Administration Division



**Avis de la taxe**  
Finances et Conseil du Trésor  
Division de l'administration du revenu

FTN : 0412

*Gasoline and Motive Fuel Tax Act / Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*

June/Juin 2023

The 2023-2024 Budget announced that the province has opted for the federal carbon tax backstop for the 2023-2030 period. Effective 12:01 a.m., July 1, 2023, New Brunswick's Carbon Emitting Product Tax will be eliminated and the federal carbon tax backstop will be implemented. There is no change in the regular tax rates for gasoline, motive fuel, propane, aviation fuel and locomotive fuel.

Le gouvernement a annoncé dans son budget 2023-2024 qu'il avait choisi d'adopter le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone pour la période 2023-2030. Par conséquent, à compter du 1er juillet 2023, à 0 h 1, la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick sera éliminée et le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone entrera en vigueur. Il n'y a aucun changement aux taux de taxe ordinaires sur l'essence, le carburant, le propane, le carburant d'avion et le carburant pour locomotives.

Upon renewal, existing retailer/wholesaler licences and purchaser's permits will be updated to reflect the removal of the Carbon Emitting Product Tax. The monthly Generic Fuel Tax Return has been updated to remove the Carbon Emitting Product Tax.

Lors de leur renouvellement, les licences actuelles des détaillants et des grossistes ainsi que les permis d'acheteurs seront mis à jour pour tenir compte de l'élimination de la taxe sur les produits émetteurs de carbone. La déclaration mensuelle générique de la taxe sur les carburants a été mise à jour; la taxe sur les produits émetteurs de carbone y a été supprimée.

**Inquiries:**

Finance and Treasury Board  
Revenue Administration Division  
P.O. Box 3000  
Fredericton, NB E3B 5G5

Telephone: (800) 669-7070  
Fax: (506) 457-7335  
E-mail: [wwwfin@gnb.ca](mailto:wwwfin@gnb.ca)  
Web Site: <http://www.gnb.ca>

**Renseignements :**

Finances et Conseil du Trésor  
Division de l'administration du revenu  
C.P. 3000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5G5

Téléphone : (800) 669-7070  
Télécopieur : (506) 457-7335  
Courriel : [wwwfin@gnb.ca](mailto:wwwfin@gnb.ca)  
Site Web : <http://www.gnb.ca>